



getronics

Code de conduite des affaires de Getronics

"Je suis fier que ce Code établisse une norme mondiale pour notre engagement envers l'éthique commerciale, le respect et l'intégrité, des qualités qui sous tendront la croissance et le succès

Stuart Deignan, CEO.

CONTENU

Lettre du conseil d'administration de Getronics

FAQ sur le code international de conduite des affaires

- Qui doit respecter le code
- Y a-t-il des exceptions ?
- Que faire si j'ai des questions ou des préoccupations liées au code ?
- Si vous observez un problème, faites-le savoir
- Exemples de problèmes ou de préoccupations
- Votre voix sera entendue ... en toute confidentialité
- Notre politique de non-représailles

Notre personnel, nos comportements et notre culture

- Respect
- Diversité et inclusion
- Droits humains
- Anti-discrimination
- Anti-harcèlement
- Santé et sécurité
- Toxicomanie
- Anti-Violence
- Intégrité

Comment aborder et traiter nos clients, nos partenaires et les autres personnes extérieures à Getronics

- Marketing responsable
- Clients de Getronics
- Agents, entrepreneurs, sous-traitants et consultants de Getronics
- Les concurrents de Getronics

Ethique et intégrité des affaires

- L'éthique dans les activités commerciales de Getronics
- Conflits d'intérêts
- Anti-Corruption
- Anti-corruption
- Anti-blanchiment d'argent
- Réglementation du commerce international

- Activités politiques
- Cadeaux d'affaires
- Intégrité et responsabilité financières
- Signature d'un contrat
- Des documents commerciaux exacts
- Divulgations publiques
- Gestion des documents commerciaux
- Audits et enquêtes
- Ressources Getronics
- Fraude

Divulgence des données personnelles et professionnelles, de la propriété intellectuelle et des communications

- Informations confidentielles
- Email, Internet et systèmes d'information de Getronics
- Vie privée
- Communications externes
- Propriété intellectuelle
- Enquêtes sur les fautes professionnelles
- Actions disciplinaires
- Le code Getronics n'est pas un contrat
- Publication d'amendements au présent code
- Administration du présent code
- Remerciements
- Divulgence des dérogations

Lettre du conseil d'administration

Cher collaborateur, agent, prestataire, consultant et sous-traitant

Chez Getronics, nous considérons qu'agir de manière éthique et responsable est crucial pour le succès de nos collaborateurs, de notre entreprise, de nos clients et des communautés que nous servons. Ce Code mondial de conduite des affaires de Getronics (le « Code ») est le guide à suivre pour bien faire les choses.

Getronics s'impose les principes les plus stricts en matière de conduite éthique des affaires. La réputation que nous avons d'agir de manière éthique et responsable est défendue une décision à la fois, chaque jour, par chaque membre de notre groupe mondial.

Chacun d'entre nous, quelle que soit sa position ou notre rôle dans l'entreprise, est tenu d'agir avec intégrité. C'est à nous tous de montrer l'exemple. Le Code sert de guide à chacun des collaborateurs de Getronics dans le monde entier (y compris aux dirigeants et aux collaborateurs des filiales, succursales et sociétés affiliées de Getronics), aux agents de Getronics, à ses contractants, sous-traitants et consultants, ainsi qu'à son conseil de direction. Le Code régit chaque décision que nous prenons et chaque action que nous entreprenons.

En tant qu'entreprise mondiale, Getronics s'engage à respecter le Code et les lois des pays dans lesquels elle est présente. Les lois et réglementations mondiales peuvent être complexes. Le Code permet de s'assurer que chacun d'entre nous reste en parfaite conformité, et définit la référence éthique pour devenir la société de services informatiques la plus performante, la plus fiable et la plus respectée au monde.

Si vous avez des questions concernant le Code, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique, les Ressources Humaines ou le service juridique de Getronics. Si vous pensez qu'un autre collègue, agent, entrepreneur, consultant et sous-traitant de Getronics - ou Getronics elle-même - ne respecte pas l'engagement de Getronics envers le Code, veuillez soulever le problème immédiatement en contactant votre supérieur direct, votre responsable hiérarchique (le cas échéant), les Ressources Humaines ou le Département juridique, ou signalez-le par Internet ou par téléphone par le biais de notre agence externe en utilisant le lien suivant : <https://getronicsethics.com>

Pour nos agents, sous-traitants, consultants et sous-traitants – si vous souhaitez faire un rapport, veuillez le faire sur le Web ou par téléphone via le portail d'éthique de Getronics <https://getronicsethics.com>.

Nous vous remercions de votre engagement envers le Code, et de votre engagement continu envers Getronics.

Ensemble, comme participants actifs au sein de la famille Getronics, la continuité de notre succès est assurée.

Sincèrement,



1 FAQ CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Qui doit se conformer au Code ?

Le Code concerne tous les collaborateurs de Getronics, ce qui inclut nos deux marques Getronics et Connectis. En outre, Getronics attend de tout agent, entrepreneur, sous-traitant ou consultant (temporaire ou permanent) effectuant un travail ou des services pour Getronics ou en son nom qu'il adhère également au Code.

Y a-t-il des exceptions ?

Il n'y a pas d'exception, sauf si la législation et/ou les politiques locales en disposent autrement. Getronics attend de tous ses collègues, agents, contractants, sous-traitants et consultants qu'ils connaissent et respectent le Code. Le non-respect du Code par un collègue de Getronics peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement. Le non-respect du Code par un agent, un entrepreneur, un sous-traitant ou un consultant entraînera probablement, nonobstant toute condition contraire, la rupture de la relation avec Getronics.

Que faire si j'ai des questions ou des préoccupations liées au Code ?

Le Code, par sa nature même, ne peut pas décrire toutes les situations que vous êtes susceptible de rencontrer dans votre travail quotidien. Si vous ne trouvez pas de réponse à votre question dans le Code, ou si vous avez des questions sur la manière d'interpréter le Code, demandez conseil à votre supérieur hiérarchique, aux Ressources Humaines ou au service juridique.

Si vous observez un problème, faites-le savoir

Getronics respecte le droit de nos collègues de signaler les violations potentielles du Code en toute confidentialité, que ce droit soit accordé ou non en vertu de la Directive sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (Directive (UE) 2019/1937) (« Lancement d'alerte ») **ou de toute autre législation similaire sur les lanceurs d'alerte adoptée dans tout autre pays en dehors de l'Union européenne.** Si vous avez une inquiétude, si vous vous rendez compte d'une violation potentielle du Code, des politiques de Getronics ou de la loi, ou si vous devez divulguer un conflit d'intérêts potentiel, vous devez en parler, agir et le signaler afin qu'il puisse faire l'objet d'une enquête et d'un traitement appropriés. Dans l'une de ces circonstances, vous devez contacter votre supérieur hiérarchique (le cas échéant), les Ressources Humaines, le département juridique, ou faire un rapport par Internet ou par téléphone par le biais de notre agence externe en utilisant le lien suivant <https://getronicsethics.com>

Exemples de problèmes ou de préoccupations

- Irrégularités ou fausses déclarations en matière de comptabilité ou d'audit ;
- Fraude, vol, corruption ou autres pratiques commerciales malhonnêtes ;
- Violations des droits humains ;
- Discrimination illégale ou harcèlement ; et/ou
- Conflits d'intérêts réels ou potentiels.
- Ou comme indiqué autrement dans le code

Votre voix sera entendue ... en toute confidentialité

Pour aider Getronics à enquêter sur votre rapport, nous vous encourageons à communiquer toutes les informations que vous êtes en mesure de fournir. Ces informations resteront confidentielles, sauf dans la stricte mesure nécessaire pour mener une enquête exhaustive et équitable. Vous pouvez rester anonyme si vous le souhaitez, sauf si la législation applicable l'interdit. Ce qui importe, c'est ce qui est rapporté, **pas l'identité de la personne à l'origine de l'information.**

Notre politique de non-représailles

Getronics interdit les représailles à l'encontre de tout collaborateur qui signale ce qu'il croit être un manquement au Code ou à la loi ; qui soulève une question de conformité ou recherche des conseils concernant une pratique, une décision ou une action commerciale ; ou qui participe à une enquête sur un manquement éventuel au Code, aux politiques de Getronics ou à la loi. Les représailles à l'encontre d'une personne signalant un problème de bonne foi constituent elles-mêmes un manquement au Code. Si vous pensez faire l'objet de représailles, vous devez le signaler.

**VOUS AVEZ PRÉSENTÉ UNE PLAINTÉ CONTRE VOTRE SUPÉRIEUR
ET VOUS CRAIGNEZ MAINTENANT QU'IL NE COMMENCE À VOUS
TRAITER AUTREMENT. QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?**

*GETRONICS NE TOLÉRERA AUCUNE MESURE DE REPRÉSAILLES PRISE
POUR AVOIR PRÉSENTÉ DES PLAINTES DE BONNE FOI. LES CADRES
QUI EXERCENT DES REPRÉSAILLES FERONT L'OBJET DE MESURES
CORRECTIVES, Y COMPRIS, ÉVENTUELLEMENT, LE LICENCIEMENT.*

2 NOTRE PERSONNEL, NOS COMPORTEMENTS ET NOTRE CULTURE

Respect

L'un des principes directeurs de Getronics est le respect pour les autres. Getronics traite toutes les personnes avec respect, tant au sein qu'à l'extérieur de Getronics.

Diversité et inclusion

À Getronics, nous définissons la "diversité" comme l'ensemble des caractéristiques individuelles qui constituent chacun d'entre nous : personnalités, styles de vie, processus mentaux, expériences professionnelles, ethnicité, race, couleur, religion, genre, identité de genre, orientation sexuelle, statut marital, âge, origine nationale, handicap, ou autres spécificités.

Getronics s'efforce d'attirer, de développer et de conserver une main-d'œuvre aussi diverse que les marchés que nous servons, et de garantir un environnement de travail inclusif faisant une force de nos différences.

Tous les collaborateurs de Getronics jouent un rôle important dans la création d'un environnement de travail dans lequel les collaborateurs, agents, entrepreneurs, soustraitants et consultants de Getronics se sentent valorisés et respectés pour leurs contributions. Vous favorisez la diversité et l'inclusion lorsque vous :

- ✓ **Respectez la diversité des talents, des capacités et des expériences de chacun ;**
- ✓ **Valorisez l'apport des autres ; et/ou**
- ✓ **Favorisez un climat de confiance, d'ouverture et de franchise.**

Nous comprendrons mieux les besoins des clients, des agents, des entrepreneurs, des sous-traitants, des consultants et du marché de Getronics, et nous favoriserons l'innovation, si chacun d'entre nous adopte la diversité et l'inclusion dans tous les aspects de l'activité de Getronics.

QUE FAIRE SI JE REÇOIS UN E-MAIL CONTENANT DES PLAISANTERIES OU DES TERMES OFFENSANTS ?

LES PLAISANTERIES QUI PEUVENT RAISONNABLEMENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME OFFENSANTES NE SONT PAS ADMISSIBLES ET NE DOIVENT PAS ÊTRE ENVOYÉES PAR LE SYSTÈME DE COURRIER ÉLECTRONIQUE DE L'ENTREPRISE. VOUS POUVEZ SIGNALER CE TYPE DE COURRIEL EN APPLICATION DU CODE ET/OU INFORMER LA PERSONNE QUI L'A ENVOYÉ QUE VOUS LE TROUVEZ OFFENSANT.

Droits humains

Getronics reconnaît l'importance du maintien et de la promotion des droits humains fondamentaux dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement, et s'engage à respecter les droits des travailleurs tout au long de sa chaîne de valeur. Getronics soutient les principes contenus dans la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Getronics applique des programmes et des politiques qui :

- ✓ **Favorisent un lieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement;**
- ✗ **Interdisent le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains;**
- ✓ **Assurent des salaires, des avantages et d'autres conditions d'emploi justes et équitables, conformément à la législation applicable ;**
- ✓ **Assurent des conditions de travail humaines et sûres, y compris des conditions de logement sûres, le cas échéant ; et**
- ✓ **Reconnaissent le droit de ses collaborateurs à la liberté d'association et de représentation et à la négociation collective, conformément à la législation et aux règles juridiques applicables.**

Getronics attend de ses agents, contractants, sous-traitants et consultants qu'ils respectent eux-mêmes ces principes et appliquent le Code pour réduire au minimum le risque de violation des droits humains tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Soyez toujours attentifs à vos actes afin de veiller à ce qu'ils ne violent ou ne contredisent aucun des principes fondamentaux des droits humains mentionnés cidessus. Si vous soupçonnez l'existence d'une violation des droits humains au sein des opérations ou de la chaîne d'approvisionnement de Getronics, ne le gardez pas pour vous, signalez-la.

Lutte contre la discrimination

Chacun d'entre nous doit avoir la possibilité de réaliser tout son potentiel et de contribuer au succès de Getronics. Pour cela, vous ne devez jamais faire de discrimination contre des collaborateurs ou des candidats à un emploi, ni les traiter injustement, en matière de recrutement, d'embauche, de formation, de promotion, de rémunération ou de toute autre condition d'emploi. **Vos décisions en matière d'emploi doivent toujours être fondées sur le mérite, les qualifications et les performances liées à l'emploi, sans tenir compte de caractéristiques non liées à l'emploi, telles que :**

- **La race, la couleur, l'appartenance ethnique ou l'origine nationale**
- **Le genre ou l'identité de genre**
- **L'orientation sexuelle**

- **L'âge**
- **La religion**
- **Le handicap**
- **Relation personnelle et/ou amitié**
- **Tout autre statut protégé par la loi**

Le fait de prendre des décisions d'emploi sur la base de telle ou telle de ces caractéristiques personnelles est toujours contraire aux politiques de Getronics et est illégal au regard des lois de nombreux pays. Vous devez toujours agir équitablement et donner aux personnes qualifiées la possibilité de développer leurs capacités et de progresser au sein de Getronics.

Anti-intimidation/Anti-harcèlement

Getronics s'efforce de fournir un environnement de travail exempt de toute forme d'intimidation et de harcèlement et/ou de toute autre conduite offensante ou irrespectueuse. Getronics se conforme à toutes les lois nationales et locales interdisant l'intimidation et le harcèlement, y compris tout protocole local relatif au harcèlement et tout dispositif de promotion de l'égalité. Le présent Code interdit toute forme d'intimidation et/ou d'harcèlement.

L'intimidation/le harcèlement comprend tout comportement importun, qu'il soit verbal, visuel, physique ou autre, qui crée un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile. Bien que la définition légale du harcèlement puisse varier selon le territoire, nous considérons la liste non exhaustive suivante de comportements comme des comportements inadmissibles :

- ✗ **Le harcèlement sexuel ;**
- ✗ **Le langage ou les plaisanteries offensants ;**
- ✗ **Les insultes raciales, ethniques, sexuelles ou religieuses ;**
- ✗ **Les commentaires dégradants ;**
- ✗ **Les comportements intimidants ou menaçants ; et/ou**
- ✗ **Le fait de faire preuve d'hostilité envers les autres en raison de caractéristiques individuelles.**

Vous ne devez jamais intimider et/ou harceler vos collègues ou toute autre personne, ni vous comporter de manière à les mettre mal à l'aise. Il est important de se rappeler que le harcèlement, sexuel ou autre, est déterminé par vos actions et par leur impact sur les autres, indépendamment de vos intentions.

Si vous-même ou une autre personne êtes victime de discrimination ou de harcèlement, ne le gardez pas pour vous, signalez-le.

L'UN DE MES SUPÉRIEURS M'A PROPOSÉ À PLUSIEURS REPRISES DE PRENDRE UN VERRE APRÈS LE TRAVAIL, ET J'AI TOUJOURS DIT "NON". IL A ÉGALEMENT MENTIONNÉ QUE CELA POURRAIT CONDUIRE À UNE AUGMENTATION DE SALAIRE. CE COMPORTEMENT EST-IL ACCEPTABLE ? CE COMPORTEMENT ME DÉRANGE.

VOUS DEVRIEZ SIGNALER CE TYPE DE COMPORTEMENT.

UN(E) COLLÈGUE VOUS A DIT QU'UN(E) CLIENT(E) LUI AVAIT FAIT DES AVANCES SEXUELLES IMPORTUNES, MAIS QU'IL OU ELLE NE SE SENTAIT PAS À L'AISE POUR EN PARLER À SON SUPÉRIEUR. DEVEZ-VOUS FAIRE QUELQUE CHOSE ?

OUI, TOUS LES COLLABORATEURS SONT VIVEMENT ENCOURAGÉS À SIGNALER TOUTES LES VIOLATIONS POTENTIELLES DU CODE DONT ILS ONT CONNAISSANCE.

MON SUPÉRIEUR M'A ÉTREINT. EST-CE ADMISSIBLE ?

IL PEUT S'AGIR D'UN COMPORTEMENT IMPORTUN OU INDÉSIRABLE, EN FONCTION DE LA PERSONNE QUI EST LA DESTINATAIRE DE CE COMPORTEMENT OU QUI L'OBSERVE. MÊME SI CELA RELÈVE DE BONNES INTENTIONS DE LA PART DU SUPÉRIEUR, CELA PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME DU HARCÈLEMENT SEXUEL. SI CE COMPORTEMENT VOUS DÉRANGE, SIGNALEZ-LE. ATTENTION : CE QUI PEUT ÊTRE ACCEPTABLE POUR UNE PERSONNE PEUT NE PAS L'ÊTRE POUR UNE AUTRE.

Santé et sécurité

Getronics s'engage à assurer la sécurité des collaborateurs, visiteurs, agents, contractants, sous-traitants, consultants, clients et communautés de Getronics. Getronics se conforme à toutes les lois nationales et locales en ce qui concerne la santé et la sécurité de nos collègues, y compris toute loi ou procédure locale sur la santé et la

sécurité qui sont conçues pour vous aider à travailler en toute sécurité, que ce soit dans nos installations, sur le marché ou sur la route.

Vous devez toujours vous manifester et signaler votre préoccupation si on vous demande:

- **D'effectuer une tâche que vous considérez dangereuse en fonction de votre formation et de votre expérience; et/ou**
- **De faire un travail auquel vous pensez ne pas être suffisamment formé et qu'en conséquence vous considérez dangereux pour vous ou pour les autres.**

Vous devez signaler un problème, (en fonction de votre formation et de votre expérience) si vous :

- **Voyez quelqu'un effectuer une tâche qui vous semble dangereuse ou à laquelle la personne n'a pas été suffisamment formée ;**
- **Soupçonnez qu'un véhicule ou un matériel ne fonctionne pas correctement et peut être dangereux ; et/ou**
- **Observez ou êtes informé d'une situation dangereuse ou d'un danger potentiel pour vous-même ou pour les autres.**

La sécurité est de la responsabilité de chacun - vous devez insister pour que le travail soit effectué en toute sécurité, quelle que soit votre fonction ou votre position au sein de Getronics.

Toxicomanie

Si vous avez un problème de drogue ou d'alcool, vous êtes encouragé à demander de l'aide. Contactez les Ressources Humaines pour être informé des programmes d'aide disponibles dans votre région.

Si, du fait de la consommation de drogues ou d'alcool (alors que vous représentez Getronics), votre comportement devient inacceptable, inapproprié ou si vous représentez un risque pour vous-même ou pour les autres, cela constituera une violation du Code. Par le terme de « drogues », il faut entendre des drogues illégales, des substances contrôlées ou des médicaments sur ordonnance mal utilisés. Vous devez représenter Getronics et assumer votre fonction sans être sous l'influence de toute substance (y compris l'alcool) qui pourrait nuire à vos performances ou entraîner un comportement inacceptable et/ou inapproprié. En représentant Getronics, il vous est interdit de :

- ✗ **D'être sous l'influence de l'alcool, de drogues illégales ou de substances contrôlées.**
- ✗ **La possession, la vente, l'utilisation, le transport ou la distribution de drogues illégales ou de substances contrôlées ; et/ou**
- ✗ **Exercer votre fonction alors que vos facultés sont affaiblies par un médicament légal délivré sur ordonnance ou en vente libre.**

Si l'on vous prescrit un médicament dont on vous a informé que les effets peuvent nuire à votre capacité à remplir votre rôle ou à le remplir en toute sécurité, vous devez agir conformément aux politiques et procédures locales, ce qui peut inclure la prescription d'un congé médical pendant un certain temps.

Anti-Violence

Getronics a une politique de Tolérance zéro en matière de violence sur le lieu de travail et/ou lorsque vous représentez Getronics à quelque titre que ce soit. Il vous est interdit de vous livrer à tout acte qui pourrait amener un autre collaborateur ou toute autre personne à se sentir menacé ou en danger. Cela inclut les agressions verbales ou physiques, les menaces ou toute expression d'hostilité, d'intimidation, d'agression ou d'humiliation.

Getronics interdit également la possession de toute arme. Dans toute la mesure permise par la loi locale, cette interdiction s'étend aux bureaux, parkings et installations de Getronics ou à toute personne représentant Getronics à quelque titre que ce soit.

N'ATTENDEZ PAS ! - Signalez immédiatement les menaces ou les actes de violence.

Intégrité

La politique de Getronics consiste à traiter tous ceux que nous rencontrons sur le marché avec équité et intégrité. Cela inclut les clients de Getronics, les concurrents, agents, entrepreneurs, sous-traitants et consultants de Getronics ; ainsi que les communautés que nous servons. L'obligation de Getronics de se conformer à toutes les lois applicables partout où l'entreprise est présente sous-tend cet engagement d'intégrité.

3 COMMENT ABORDER ET TRAITER NOS CLIENTS, NOS PARTENAIRES ET LES AUTRES PERSONNES EXTÉRIEURES À GETRONICS

Marketing responsable

Les marques de Getronics touchent des millions de personnes chaque jour. Le matériel de marketing et de vente de Getronics doit refléter les standards éthiques élevés de Getronics et être véridique, compréhensible et conforme à toutes les lois. Si vous êtes engagé dans le marketing ou la vente, vous ne devez jamais :

- ✗ **Surestimer ou présenter de façon inexacte les qualités des produits ou services de Getronics ;**
- ✗ **Utiliser des déclarations trompeuses ou mensongères ; et/ou**
- ✗ **Faire des déclarations sur les produits ou services de Getronics sans justification suffisante.**

Clients de Getronics

L'intégrité sur le marché exige que chacun d'entre nous traite les clients de Getronics de manière éthique, équitable et en conformité avec toutes les lois applicables.

Lorsque vous traitez avec des clients de Getronics, vous devez toujours :

- ✓ **Rempportez des marchés grâce aux offres exceptionnelles de Getronics, à son service clients et à ses prix compétitifs ;**
- ✓ **Présenter les services et les produits de Getronics d'une manière honnête et franche ;**
- ✓ **Éviter les pratiques commerciales déloyales ou trompeuses ;**
- ✓ **Communiquer clairement les programmes de vente de Getronics ; et**
- ✓ **Tenir vos promesses.**

Les contrats passés par Getronics avec ses clients doivent toujours refléter l'importance et la valeur que nous accordons à cette clientèle. Tous les contrats passés avec les clients doivent être faits par écrit et se conformer aux politiques de Getronics et à leurs principes contractuels, être approuvés par écrit par le service de Getronics compétent et le service juridique, et être signés par un Directeur ou un signataire autorisé. Vous ne devez jamais commencer à exécuter un travail pour un client (y compris les projets et les due diligences) ou passer des commandes pour le compte d'un client, en l'absence de contrat signé, qui couvre spécifiquement le périmètre du travail que vous avez l'intention d'effectuer ou les produits que vous avez l'intention de commander. Veuillez noter que, sans l'approbation écrite du Service juridique, vous ne devez pas commencer à effectuer des travaux ou passer une commande si vous ne disposez que d'un bon de commande du client.

Agents, entrepreneurs, sous-traitants et consultants de Getronics

Getronics attend de ses agents, entrepreneurs, sous-traitants et consultants les mêmes standards d'intégrité que ceux auxquels Getronics s'astreint elle-même. Un acte contraire à l'éthique ou illégal d'un agent, d'un contractant, d'un sous-traitant ou d'un consultant peut nuire à la réputation d'entreprise de classe mondiale de Getronics et nous faire perdre le capital de bonne volonté dont nous jouissons dans les communautés que nous servons. Par conséquent, pour pouvoir travailler avec Getronics, tous les agents, contractants, sous-traitants et consultants doivent se conformer au Code.

- ✓ **Si vous êtes responsable de la sélection d'un agent, d'un entrepreneur, d'un sous-traitant ou d'un consultant, vous devez fonder votre décision uniquement sur le mérite, la qualité du service et la réputation.**

UN CHEF DE VENTES A PASSÉ UN CONTRAT AVEC UN AGENT EXTÉRIEUR POUR L'AIDER À DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ. DOIT-IL OBTENIR UNE AUTORISATION PRÉALABLE ?

OUI. AVANT D'ENGAGER UN AGENT EXTÉRIEUR, LE SERVICE JURIDIQUE DOIT EFFECTUER UNE DUE DILIGENCE SUR LES AGENTS POTENTIELS AFIN DE S'ASSURER QUE L'AGENT SOIT DE BONNE FOI ET CONNAISSE LE CODE.

Les concurrents de Getronics

Getronics s'engage à surpasser ses concurrents de façon légale, et par conséquent, vous devez :

- ✗ **Ne jamais faire de commentaires inexacts ou mensongers au sujet des produits ou services des concurrents de Getronics ;**
- ✓ **N'utiliser que des moyens légitimes pour obtenir des informations sur la concurrence ;**
- ✓ **Respecter les informations confidentielles et les droits de propriété intellectuelle des concurrents de Getronics et des autres tiers ; et**
- ✓ **Toujours respecter les lois antitrust et les lois sur la concurrence.**

Lorsque vous traitez avec des concurrents de Getronics (même si vous avez une relation personnelle avec eux), vous ne devez jamais conclure d'accord, qu'il soit formel ou informel, écrit ou verbal, pour fixer des prix ou d'autres conditions de vente, coordonner des offres, attribuer des clients, des territoires de vente ou des lignes de produits, ou vous engager dans toute autre activité qui viole les lois antitrust ou sur la concurrence applicable.

Vous ne devez jamais discuter de tels sujets avec un concurrent de Getronics, même dans un cadre informel tel qu'un bar, restaurant, salon professionnel ou un événement clients.

Il est également important d'éviter les activités qui peuvent donner l'apparence de porter atteinte aux lois antitrust ou aux lois sur la concurrence. Par exemple, toutes les communications écrites faisant allusion aux concurrents de Getronics doivent être justifiées par l'activité commerciale normale de l'entreprise et s'abstenir de tout langage qui pourrait être interprété comme un encouragement à un comportement anticoncurrentiel.

Les atteintes aux lois antitrust ou aux lois sur la concurrence peuvent entraîner de lourdes sanctions légales pour Getronics et des poursuites pénales pour les personnes impliquées. Les lois sur la concurrence sont complexes et varient selon les pays.

Pour obtenir des conseils ou des réponses à vos questions sur le droit antitrust ou le droit de la concurrence, vous devez demander conseil. **Si vous soupçonnez une atteinte à la législation antitrust, ne le gardez pas pour vous, signalez-le.**

***UN COLLABORATEUR RENCONTRE UN AMI QUI TRAVAILLE DANS
UNE ENTREPRISE CONCURRENT. ILS VEULENT
SOUMISSIONNER ENSEMBLE POUR UN CONTRAT CLIENT ET
CONVIENNENT DE S'INFORMER MUTUELLEMENT SUR LEURS
PRIX AFIN D'ÉLIMINER LES AUTRES CONCURRENTS. EST-CE
ADMISSIBLE ?***

***NON, CE COMPORTEMENT EST ANTI-CONCURRENTIEL ET ILLÉGAL.
TOUT COMPORTEMENT DE CE TYPE DOIT ÊTRE SIGNALÉ
IMMÉDIATEMENT.***



4 ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ DES AFFAIRES

L'éthique dans les activités commerciales de Getronics

Chacun d'entre nous doit prendre des décisions commerciales éthiques et éviter les conflits d'intérêts. Nous sommes résolus à travailler en accord avec l'éthique et l'intégrité des affaires. L'engagement de Getronics en matière d'éthique et d'intégrité s'étend à toutes les relations commerciales de Getronics et à toutes ses interactions, y compris les éventuelles relations, avec des autorités du gouvernement.

Conflits d'intérêts

Nous sommes tenus de toujours agir dans le meilleur intérêt de Getronics. Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque vous-même, un membre de votre famille ou un ami :

- ✗ Laissez vos décisions professionnelles être influencées, par des intérêts personnels ou familiaux ou des amitiés, ou donnez l'impression qu'elles le sont ;**
- ✗ Utilisez des biens, des informations du temps ou des ressources de Getronics pour un avantage personnel ou pour l'avantage d'une tierce personne.**
- ✗ Embauchez, supervisez ou avez un lien hiérarchique direct ou indirect avec un membre de votre famille, avec un ami ou avec une personne avec laquelle vous entretenez une relation sentimentale ;**
- ✗ Travaillez à temps partiel chez un tiers qui vend des produits ou des services en concurrence avec Getronics (même pendant votre temps libre), accepter des honoraires de consultation, fournir des conseils ou des services à un tiers pour un gain personnel, posséder ou gérer une partie d'une entreprise qui vend des biens ou des services à Getronics, accepter un paiement d'un tiers pour des informations sur Getronics, lancer une entreprise qui fournit des produits ou des services similaires à Getronics.**
- ✗ Publiez un message diffamatoire à propos de Getronics sur les médias sociaux, ne pas signaler les méfaits d'un collègue en raison d'une relation personnelle, faire un achat ou un choix commercial pour stimuler une entreprise dans laquelle vous avez des intérêts, tirer profit d'informations confidentielles apprises dans le cadre de votre emploi pour votre propre bénéfice ; et/ou**
- ✗ Travaillez pour ou fournissez ou représentez ou avez un intérêt financier des services à ou avec un agent, un entrepreneur, un sous-traitant, un consultant, un client, un concurrent ou une société qui est en relation commerciale avec Getronics ou souhaite l'être, ou avez un intérêt**

financier dans l'un de ceux-ci, ou en recevez un avantage personnel, si une telle relation ou un tel intérêt peut influencer, ou sembler influencer, vos décisions commerciales.

En général, il n'y a pas de conflit d'intérêts si vous, un ami ou un membre de votre famille détenez une participation nominale (généralement moins de 1 %) dans un entrepreneur, un sous-traitant, un client ou un concurrent, à moins que cette participation représente plus qu'une petite partie de votre portefeuille d'investissement global et crée ainsi potentiellement une apparence de conflit d'intérêts.

Vous devez divulguer par écrit les conflits d'intérêts potentiels. **N'oubliez pas que le fait d'avoir un conflit d'intérêts n'est pas nécessairement une violation du présent code, mais que le fait de ne pas divulguer ce conflit l'est.**

Si, à n'importe quel moment de votre emploi, vous avez un conflit d'intérêt potentiel ou effectif, vous avez l'obligation de le divulguer rapidement par écrit afin que son étendue et son impact potentiel sur Getronics puissent être déterminés. Souvent, les conflits peuvent être résolus par une discussion ouverte et honnête. Certains conflits substantiels peuvent nécessiter la reconnaissance de vos obligations de confidentialité, une réaffectation des fonctions ou la récusation de certaines décisions commerciales.

**SI LE FILS D'UN AMI VEUT POSTULER UN POSTE À GETRONICS,
PUIS-JE TRANSMETTRE SON CV ?**

*OUI. LES RECOMMANDATIONS DE COLLABORATEURS SONT
ADMISSIBLES ; TOUTEFOIS, LE CANDIDAT DOIT TOUJOURS POSTULER
POUR LE POSTE PAR LE BIAIS DE LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT
STANDARD DE GETRONICS.*

Anti-Corruption

Les manœuvres de corruption avec les clients, les agents, les contractants, les sous-traitants, les consultants, les agents de l'État, ou tout autre tiers, sont strictement interdits. " Corruption " désigne généralement l'obtention, ou la tentative d'obtention, d'un avantage personnel ou d'un avantage commercial par des moyens inappropriés ou illégaux. La corruption peut impliquer des paiements ou l'échange de toute chose de valeur et comprend les activités suivantes :

- ✗ Corruption (d'agents de l'État ou commerciale) ;**
- ✗ Extorsion ; et/ou**
- ✗ Pots-de-vin**

Les activités entachées de corruption ne représentent pas seulement une violation du

Code, elles peuvent également constituer une atteinte grave aux lois pénales et civiles contre la corruption et les pots-de-vin dans différents pays. **Si vous avez connaissance d'un arrangement ou d'un accord entaché de corruption potentiel ou effectif, ne le gardez pas pour vous, signalez-le.**

Politique anti-Corruption

Où que vous travailliez dans le monde, il existe une loi ou une politique anti-corruption qui s'applique à vous. La plupart des pays ont des lois anti-corruption qui interdisent de corrompre un agent de l'État. Selon les lois de certains pays, comme la loi britannique sur la corruption (Bribery Act), le fait de corrompre toute personne (appelé "corruption commerciale") est également un délit. En outre, tous les collaborateurs de Getronics, indépendamment de l'endroit où ils trouvent ou de leur lieu de travail, doivent se conformer à toute législation anti-corruption, y compris, mais sans s'y limiter, à la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger ("FCPA").

Pour se conformer aux lois anti-corruption, aucun collaborateur ne doit jamais offrir, directement ou indirectement, aucune chose de valeur, y compris un cadeau ou un divertissement, à un agent de l'État ou à ses représentants, pour:

- **Obtenir ou conserver des clients ou des ventes ;**
- **Influencer des décisions commerciales ; et/ou**
- **S'assurer un avantage commercial injuste.**

Ces interdictions s'appliquent aux opérations commerciales de Getronics et à toute personne représentant Getronics ou agissant au nom de Getronics, y compris les agents, les contractants, les sous-traitants et les consultants.

Notez que l'expression « agent de l'État » peut être interprétée au sens large et inclure de nombreuses personnes exerçant de nombreuses fonctions. Veuillez demander conseil car les paiements à des bénéficiaires publics ne posent pas tous problème. Par exemple, des versements peuvent être effectués à une entité publique dans le cours normal des affaires, par exemple pour payer des impôts ou lorsque cette entité publique est un client ou un fournisseur. Cependant, les paiements de toute sorte pour des pots-de-vin ou des paiements de facilitation à des agents de l'État sont interdits, et les pots-de-vin et les paiements de facilitation sont tous deux considérés comme une violation de la politique globale de conformité anti-corruption de Getronics.

Par conséquent, toute allusion à un pot-de-vin figurant dans le présent Code inclut également les paiements de facilitation. Si vous recevez une demande de pot-de-vin de la part d'un agent de l'État, vous devez refuser d'effectuer ce versement. Si vous pensez raisonnablement que le fait de ne pas effectuer le versement peut mettre votre santé ou votre sécurité en danger, vous pouvez tout de même l'effectuer. Vous devez signaler rapidement toute demande de pot-de-vin, ou le versement effectif d'un pot-de-vin effectué sous la contrainte.

Tous les versements, directs et indirects, effectués à des agents de l'État doivent être constatés avec précision dans les livres et registres financiers de Getronics.

Si vous n'êtes pas sûr d'avoir affaire à un agent de l'État ou si vous avez d'autres questions sur le respect des lois anti-corruption, demandez conseil. Ne gardez jamais le silence sur une activité de corruption suspectée, signalez-la.

Anti-blanchiment d'argent

Getronics se conforme à toutes les lois qui interdisent le blanchiment d'argent ou le financement à des fins illégales ou illégitimes. Le "**blanchiment d'argent**" est le processus par lequel des personnes ou des groupes tentent de dissimuler le produit d'activités illégales ou de faire en sorte que les sources de leurs fonds illégaux paraissent légitimes.

Vous devez toujours veiller à être en relations avec des clients honorables, pour des opérations légitimes.

Soyez attentif aux "**signaux d'alarme**", tels que les demandes de paiement en espèces ou d'autres conditions de paiement inhabituelles de la part d'un client, d'un agent, d'un entrepreneur, d'un sous-traitant ou d'un consultant potentiel. **Si vous soupçonnez des activités de blanchiment d'argent, ne le gardez pas pour vous et signalez-le.**

Réglementation du commerce international

En tant qu'entreprise mondiale, Getronics transfère des biens, d'équipements (ou de leurs composants), licences, des services et des technologies au-delà des frontières nationales. Les opérations commerciales de Getronics sont assujetties à diverses sanctions, ou limitations et lois applicables au commerce international, notamment :

- **Les limitations des exportations imposées par les gouvernements, les restrictions commerciales, les embargos commerciaux, les sanctions et boycotts économiques légaux ; et**
- **Les lois anti-boycott qui interdisent aux entreprises de participer ou de coopérer à un boycott international qui n'est pas approuvé ou sanctionné par le gouvernement américain.**

Getronics s'engage à veiller à ce que ces opérations commerciales soient accomplies dans le respect absolu des sanctions ou des limitations et lois commerciales applicables.

Si vous êtes impliqué dans le transfert de biens, d'équipements (ou de leurs composants), de licences ou de services au-delà des frontières nationales au nom de Getronics ou de clients de Getronics, vous devez vous conformer à ces lois, quel que soit l'endroit où vous vous trouvez. Si la loi américaine est en conflit avec une loi commerciale locale, vous devez toujours consulter le service juridique, étant donné que la loi américaine peut s'appliquer.

Consultez toujours le département juridique pour obtenir un conseil approprié sur la réglementation du commerce international.

Activités politiques

Getronics encourage ses collaborateurs à participer à la vie de leur collectivité, ce qui peut inclure des activités politiques.

Néanmoins, vous ne pouvez pas utiliser les fonds, le temps ou les ressources de Getronics, ou recevoir un remboursement de Getronics, pour toute activité politique, y compris les contributions aux candidats ou partis politiques. Vous devez éviter même de donner l'impression de le faire.

Il peut arriver à l'occasion que Getronics communique des informations, ainsi que ses opinions d'entreprise, sur des questions d'intérêt public qui l'affectent.

Ces annonces ne sont pas destinées à vous pousser à adopter certaines idées ou à soutenir certaines causes. Votre décision de consacrer votre temps ou votre argent à une activité politique ou à une activité pour la collectivité est entièrement personnelle et volontaire.

Getronics respecte toutes les lois dans la promotion de sa position par rapport aux autorités publiques et dans l'apport de contributions politiques. Les contributions politiques de l'entreprise sont soumises à une réglementation stricte et elles doivent toujours être approuvées par le département juridique.

Cadeaux d'affaires

La pratique consistant à offrir des cadeaux d'affaires aux clients de Getronics ou à accepter des cadeaux d'affaires de la part d'agents, d'entrepreneurs, de sous-traitants ou de consultants (actuels ou potentiels) de Getronics requiert une réflexion approfondie de votre part et de la part de votre supérieur hiérarchique. Avant d'offrir ou de recevoir un cadeau, vous devez déterminer si cela est autorisé par le présent Code et les politiques de Getronics, y compris les politiques sectorielles ou fonctionnelles applicables.

Il vous est interdit de fournir, d'offrir ou de recevoir tout cadeau servant à, ou semblant servir à influencer de manière inappropriée des décisions commerciales ou à obtenir un avantage injuste. Toutefois, dans certaines circonstances, vous pouvez échanger des cadeaux d'affaires qui visent à générer de la bonne volonté, à condition que :

- ✓ **Le cadeau soit donné de bonne foi, sans attendre une faveur en retour, ni un bénéfice ou un avantage commercial inapproprié ;**
- ✓ **Le cadeau ait une valeur nominale (généralement moins de 25 euros ou son équivalent local) ;**
- ✓ **Le cadeau soit fourni de manière ouverte et transparente et soit donné au nom de Getronics, et non au nom d'une personne ;**
- ✓ **Le cadeau soit raisonnable et d'usage, soit peu fréquent et ne donne pas l'impression d'être inapproprié ;**
- ✓ **Le cadeau ne soit pas de l'argent ou un équivalent de l'argent et réponde à toutes les autres exigences des politiques de Getronics, y compris les**

politiques de voyage et les dispositions du présent Code relatives à la lutte contre la corruption ;

- ✓ **Votre division ou fonction n'ait pas de politique en place interdisant les cadeaux ; et**
- ✓ **Le cadeau soit permis par les lois qui s'appliquent à son bénéficiaire et que ce dernier soit autorisé à l'accepter.**

Les "cadeaux d'affaires" ne comprennent pas les événements sponsorisés approuvés par Getronics ou les cadeaux de marketing de la marque Getronics. En outre, l'hospitalité professionnelle, y compris les repas et les divertissements, n'est pas interdite si la nature et la fréquence de l'occasion sont raisonnables, si l'occasion implique la conduite active des affaires de Getronics et si l'hospitalité professionnelle est par ailleurs conforme aux politiques de Getronics.

Cadeaux et divertissements offerts à des agents de l'État : Vous devez savoir que le fait de donner ou d'offrir ne serait-ce qu'un simple cadeau ou repas à un agent de l'État peut être illégal. Vous devez obtenir l'approbation écrite préalable du département juridique avant de donner ou d'offrir tout cadeau, repas ou divertissement à un agent de l'État.

Intégrité et responsabilité financières

Le fait d'agir avec responsabilité et transparence va de pair avec la protection de la valeur de Getronics. Chaque collaborateur de Getronics crée de la valeur en faisant passer les intérêts de Getronics d'abord, en établissant et conservant des documents commerciaux exacts, ainsi qu'en protégeant et en utilisant correctement les ressources, les informations et les biens de Getronics.

UN COLLABORATEUR DU SERVICE DES VENTES DEMANDE À UN CLIENT DE PLACER LA COMMANDE D'UN PRODUIT DONT IL A BESOIN MAINTENANT, EN L'INFORMANT QU'IL POURRA LE RETOURNER ULTÉRIEUREMENT. EST-CE ADMISSIBLE ?

NON. CE COMPORTEMENT MANIPULE L'ENREGISTREMENT DES RECETTES ET CONTREVIENT AU CODE.

Signature d'un contrat

Lorsque Getronics effectue une transaction avec un quelconque tiers, l'accord doit être écrit et se conformer aux politiques et principes contractuels de Getronics. Tous les

accords doivent être examinés et approuvés par écrit par les services compétents de Getronics et le département juridique avant que l'accord ne soit signé (numériquement ou autrement) par un directeur ou un signataire autorisé.

Ce que vous devez faire/ou ne pas faire :

- **Ne signez jamais de document, ni n'acceptez les termes et conditions en ligne au nom de Getronics, à moins que vous ne soyez un Directeur ou que vous ayez une procuration vous autorisant à représenter/engager Getronics ;**
- **Ne signez jamais un document ou ne demandez pas qu'un document soit signé à moins que le contenu du document n'ait été examiné et approuvé par écrit par les services compétents de Getronics et par le service juridique ; et que vous agissiez dans les meilleurs intérêts de Getronics ;**
- **Lorsque vous demandez une signature, vous devez fournir au Directeur ou au signataire autorisé la confirmation que les services commerciaux responsables et le département juridique ont donné leur approbation écrite, et ne jamais dissimuler ou fournir des informations trompeuses afin d'obtenir une signature.**

JE VIENS DE NÉGOCIER UN CONTRAT POUR GETRONICS, ET LE CLIENT M'A TRANSMIS LE CONTRAT POUR SIGNATURE. PUIS-JE SIGNER ?

NON, LES SEULES PERSONNES QUI PEUVENT SIGNER DES CONTRATS OBLIGEANT GETRONICS SONT LES DIRECTEURS ET CELLES QUI ONT ÉTÉ PRÉ-AUTORISÉES À LE FAIRE. SIGNER SANS AUTORISATION EST UNE FAUTE DISCIPLINAIRE ET VOUS POUVEZ ÊTRE TENU PERSONNELLEMENT RESPONSABLE.

Des documents commerciaux exacts

L'accent mis par Getronics sur le fait de parler avec vérité et franchise souligne son engagement en faveur de l'exactitude de ses livres et de ses documents commerciaux. Les documents commerciaux, y compris les états financiers de Getronics, les frais de déplacement, les contrats et les accords, doivent toujours être exacts et refléter une présentation franche des faits. Quel que soit le type de document ou le peu d'importance qu'il peut sembler avoir, les informations contenues dans un document commercial doivent toujours être véridiques et complètes. Les documents financiers doivent refléter tous les éléments des opérations et des événements financiers. De même, toutes vos

opérations, quel qu'en soit le montant et la devise applicable, doivent être correctement autorisées, exécutées et enregistrées.

En outre, tout ce qui est fourni à un agent de l'État doit être constaté correctement et précisément dans les documents commerciaux de Getronics.

Vous devez vous assurer de l'exactitude des documents commerciaux dont vous êtes responsable dans le cadre de l'exercice de vos fonctions au sein de Getronics.. Vous ne devez jamais :

- X Falsifier, omettre, déformer, altérer ou dissimuler une quelconque information, ou autrement déformer les faits, sur un document de Getronics ; et/ou**
- X Encourager ou permettre à quiconque de compromettre l'exactitude et l'intégrité des documents de Getronics.**

Si vous remarquez une inexactitude dans un document de Getronics, ou un manquement au respect des processus de contrôle interne de Getronics, vous devez rapidement le signaler.

MON SUPÉRIEUR FAIT PRESSION SUR MOI POUR QUE J'ENREGISTRE DES CHIFFRES QUI NE SONT PAS EXACTS. DOISJE LE SIGNALER ?

OUI, VOUS DEVEZ LE SIGNALER. IL EST IMPORTANT QUE TOUS LES CHIFFRES ENREGISTRÉS SOIENT EXACTS. DES CHIFFRES TROMPEURS POURRAIENT CONSTITUER UN COMPORTEMENT FRAUDULEUX.

UN COLLABORATEUR A EFFECTUÉ UN VOYAGE D'AFFAIRES ET N'A PAS TOUS LES REÇUS. IL A CRÉÉ LE REÇU À LA PLACE. ESTCE ADMISSIBLE ?

LA FALSIFICATION DE DOCUMENTS, Y COMPRIS DE NOTES DE FRAIS, EST UNE INFRACTION, MÊME SI NOUS COMPRENONS QUE DES REÇUS PUISSENT ÊTRE PERDUS. IL EXISTE UNE PROCÉDURE DISTINCTE POUR CETTE SITUATION, ET LE SERVICE FINANCIER DOIT ÊTRE INFORMÉ À L'AVANCE DE TOUTE DÉPENSE MANQUANTE.

Divulgations publiques

Les divulgations que Getronics effectue dans toute communication publique, toute information prévue réglementairement ou tout rapport soumis à un quelconque organisme public, doivent toujours être complètes, équitables, exactes, opportunes et compréhensibles.

Si vous participez à un aspect quelconque de la préparation des états financiers de Getronics, ou des certificats sur lesquels ils reposent, vous devez toujours suivre les politiques financières de Getronics, le système de contrôles internes de Getronics et les principes comptables généralement reconnus.

Gestion des documents commerciaux

De par sa taille, Getronics génère chaque jour un grand volume d'enregistrements et de documents. Les documents commerciaux avec lesquels vous travaillez doivent être établis, conservés et détruits conformément à toutes les exigences légales et réglementaires en matière de tenue des documents. Pour gérer correctement vos documents commerciaux, vous devez vous conformer aux politiques de gestion et de conservation des documents de Getronics applicables à tous les documents, fichiers, documents électroniques et courriels. **Vous devez consulter le département juridique si vous avez des questions particulières sur la période de conservation d'un document, ou si vous avez des questions concernant la tenue des documents.** La destruction de documents, même par inadvertance, peut exposer Getronics et vous exposer vous-même à des poursuites civiles et pénales.

Audits et enquêtes

Au cours de votre emploi chez Getronics, il se peut que l'on vous demande de participer à un audit ou à une enquête interne menée par les auditeurs internes de Getronics, par des auditeurs externes, par les Ressources Humaines ou par le service juridique. Lorsque cela se produit, Getronics attend toujours de vous que vous coopériez pleinement et que vous communiquiez honnêtement.

Vous pouvez également recevoir une demande de documents ou une demande de rencontre avec des régulateurs ou des avocats dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'une enquête des autorités. Si vous recevez une telle demande, vous devez immédiatement contacter le département juridique pour obtenir son conseil.

Ressources Getronics

Getronics compte sur vous pour utiliser ses ressources de manière honnête et efficace. Les ressources comprennent les biens matériels, tels que les installations, les fournitures, les équipements, les machines, les pièces détachées, les matières premières, les produits finis, les véhicules et les fonds de Getronics. Ils comprennent également des actifs incorporels, tels que le temps (qui correspond à la durée de travail prévue par le contrat), les informations confidentielles, la propriété intellectuelle et les systèmes d'information de Getronics. **Vous devez utiliser les ressources de Getronics uniquement à des fins professionnelles légitimes** (dans le but de remplir votre rôle au sein de Getronics et en accord avec la loi applicable), **et les protéger contre le vol, la perte, les dommages ou l'utilisation abusive.**

L'obligation de protéger les fonds de Getronics est particulièrement importante si vous disposez d'un pouvoir de dépense, d'un pouvoir d'approbation financière, d'un accès aux comptes bancaires de Getronics, si vous approuvez des dépenses de voyage et de divertissement ou si vous gérez des budgets et des comptes. Vous devez toujours :

- ✓ **Vous assurer que les fonds sont utilisés correctement pour leur destination prévue ;**
- ✓ **Obtenir l'approbation requise avant d'engager une dépense ;**
- ✓ **Enregistrer avec précision toutes les dépenses ; et/ou**
- ✓ **Vérifier que les dépenses soumises pour remboursement soient liées à l'activité de l'entreprise, correctement documentées et conformes aux politiques de Getronics.**

Si vous avez connaissance d'un mauvais usage des ressources de Getronics, vous devez le signaler.

Fraude

Vous faites un mauvais usage des ressources de Getronics - et commettez une fraude - lorsque vous dissimulez, modifiez, falsifiez ou omettez intentionnellement des informations à votre profit ou au profit d'autres personnes. La fraude peut être motivée par l'opportunité de gagner une chose de valeur (comme celle d'atteindre un objectif de performance ou d'obtenir un paiement) ou d'éviter des conséquences négatives (comme une mesure disciplinaire). Voici quelques exemples de fraude :

- ✗ **Modifier les chiffres de fabrication pour atteindre les objectifs de productivité ;**
- ✗ **Présenter de fausses informations médicales pour obtenir des prestations d'invalidité ;**
- ✗ **Déclarer faussement des heures de travail pour gagner un salaire supérieur ou pour éviter les mesures disciplinaires en cas de retard ou d'absence au travail ;**
- ✗ **Déclarer faussement des informations sur les ventes afin d'obtenir des prix non autorisés pour un client ; et/ou**
- ✗ **Fausse déclaration d'informations financières**

Vous devez également éviter l'apparence de fraude. Par exemple, ne dépensez jamais les fonds de Getronics sans une autorisation écrite appropriée. De même, ne concluez jamais de contrat au nom de Getronics, qu'il soit écrit ou verbal, si vous n'êtes pas autorisé à le faire.

5 DIVULGATION DES DONNÉES PERSONNELLES ET D'ENTREPRISE, DES IP ET DES COMMUNICATIONS

Informations confidentielles

Au cours de votre emploi, vous pourrez acquérir certaines informations sur Getronics, ses clients, agents, contractants, sous-traitants et consultants, ou sur un autre tiers, qui sont confidentielles, sensibles au regard de la concurrence et/ou brevetées. Vous devez toujours supposer que toute information que vous obtenez dans le cadre de votre travail est confidentielle ou sensible au regard de la concurrence, sauf si vous disposez d'indications claires du fait qu'elle ne l'est pas.

Des exemples d'informations confidentielles incluront sans que la liste ne soit exhaustive: (a) les travaux de Getronics, les techniques, les dessins, les secrets commerciaux, les inventions, le savoir-faire, les processus, les spécifications et les détails de conception, le logiciel, le code source, les algorithmes et les schémas ; (b) les informations concernant les nouveaux services, la recherche, le développement, les produits, les plans de marketing et de vente, les plans d'affaires, les budgets, les états financiers non publiés, les accords de licence et/ou de distribution, les prix, les coûts, les noms des fournisseurs et des clients ; (c) l'existence de toutes discussions commerciales, négociations ou accords entre Getronics et toute tierce partie ; (d) toute information concernant les compétences et la rémunération des collègues de Getronics, des contractants ou d'autres agents de Getronics ; et (e) toute information concernant Getronics qui n'est pas publiée par Getronics sur l'internet public.

Prenez toujours les précautions raisonnables et nécessaires pour protéger toute information confidentielle relative aux clients, agents, contractants, sous-traitants et consultants de Getronics ou à un autre tiers à laquelle vous recevez ou avez accès. **Vous ne devez pas divulguer d'informations commerciales confidentielles à une quelconque personne étrangère à Getronics, même aux membres de votre propre famille, sauf si la divulgation :**

- ✓ **Est dûment autorisée**
- ✓ **Se produit en lien avec un besoin commercial légitime ; et/ou**
- ✓ **Sous réserve d'un accord de confidentialité écrit approuvé par le département juridique.**

Même au sein de Getronics et parmi vos collègues, ne partagez les informations confidentielles que sur la base du besoin de savoir, lorsqu'il existe une raison commerciale légitime de connaître ces informations.

Cette obligation de confidentialité ne vous interdit pas de faire part de vos préoccupations concernant des infractions potentielles au Code ou à la loi, soit au sein de Getronics, soit à une autorité publique. Votre capacité à signaler des infractions légales en interne au sein de Getronics ou à une autorité publique, que ce soit durant ou après votre emploi à Getronics, n'est pas interdite par ce Code ou par une quelconque autre politique ou convention de Getronics.

QUE FAIRE SI JE REÇOIS UN APPEL ME DEMANDANT DE FOURNIR DES INFORMATIONS SUR UN COLLÈGUE ?

VOUS NE DEVEZ PAS DIVULGUER DE DÉTAILS PERSONNELS OU D'INFORMATIONS PROFESSIONNELLES SUR DES COLLÈGUES SI VOUS N'ÊTES PAS SÛR DE L'IDENTITÉ DE L'APPELANT. NE DIVULGUEZ JAMAIS LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE, LES ADRESSES ÉLECTRONIQUES ET/OU LES STRUCTURES HIÉRARCHIQUES DE VOS COLLÈGUES.

UN COLLÈGUE TRAVAILLE SUR UNE ACQUISITION POTENTIELLE ET M'A TRANSMIS DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES RELATIVES À CETTE ACQUISITION. DOIS-JE LE SIGNALER ?

OUI, TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES À UNE ACQUISITION POTENTIELLE SONT PROTÉGÉES EN TANT QU'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES. TOUS LES COLLABORATEURS TRAVAILLANT SUR DES ACQUISITIONS POTENTIELLES SONT SOUMIS AUX TERMES D'UN ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ, LIMITANT LA DIVULGATION DE TOUT DÉTAIL RELATIF À L'ACQUISITION. CE COMPORTEMENT DOIT ÊTRE SIGNALÉ.

Email, Internet et systèmes d'information de Getronics

Vous devez utiliser les systèmes, outils, dispositifs, le temps et les ressources de Getronics de manière responsable et protéger la sécurité de Getronics. Les systèmes, outils, dispositifs et ressources de Getronics constituent un élément essentiel du fonctionnement de l'entreprise et sont fournis uniquement à des fins professionnelles autorisées. Votre utilisation des systèmes, des outils, des appareils, du temps et des ressources de Getronics doit être conforme au présent Code, ainsi qu'aux autres politiques de sécurité et normes d'utilisation acceptables applicables. **Vous pouvez**

faire un usage personnel occasionnel et raisonnable des systèmes, des outils, des appareils, du temps et des ressources de Getronics, à condition que cet usage :

- X Ne nécessite pas une grande quantité de temps ou de ressources ; Ne gêne pas l'exécution de votre travail ou du travail des autres ;**
- X Ne comporte pas de contenus illégaux, sexuellement explicites, politiques, discriminatoires ou autrement inappropriés ;**
- X Ne se rapporte pas à des intérêts commerciaux extérieurs ; et/ou**
- X Ne contrevienne pas à ce Code ou à une quelconque autre politique de Getronics.**

Bien que Getronics ne surveille pas habituellement l'utilisation par ses collaborateurs de ses systèmes d'information, Getronics se réserve le droit de surveiller, d'enregistrer, de divulguer, d'auditer et d'effacer sans préavis la nature et le contenu de l'activité de tout collaborateur de Getronics utilisant le courrier électronique, le téléphone, la messagerie vocale, l'Internet et d'autres systèmes de Getronics, dans la mesure où la loi applicable le permet.

QUELLES PEUVENT ÊTRE LES CONSÉQUENCES D'UN USAGE PERSONNEL DE MA PART D'UN ORDINATEUR OU D'UN TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL DE GETRONICS ?

EN GÉNÉRAL, UN USAGE PERSONNEL LIMITÉ DES RESSOURCES/BIENS DE GETRONICS EST AUTORISÉ, À CONDITION QU'IL N'OCCASIONNE PAS DE COÛT À GETRONICS ET QUE LE TRAVAIL N'EN SOIT PAS PERTURBÉ.

Vie privée

Les informations personnelles désignent au sens large toute information qui identifie ou concerne une personne identifiable. Si vous accédez à ce type d'informations ou aux systèmes où elles se trouvent, vous devez vous conformer à toutes les politiques et lois applicables concernant le traitement de telles informations. Vous devez :

- ✓ Ne regarder, ne recueillir et n'utiliser que les informations personnelles dont vous avez besoin et que vous êtes autorisé à consulter pour des raisons professionnelles légitimes (c'est-à-dire les raisons qui sont nécessaires pour que Getronics atteigne son objectif commercial) ;;**
- ✓ Ne divulguer les informations personnelles qu'aux personnes autorisées qui ont une raison professionnelle légitime (c'est-à-dire les raisons qui sont nécessaires pour que Getronics atteigne son objectif commercial) ;pour connaître ces informations et qui sont tenues de les protéger ;**

- ✓ **Stocker, transmettre et détruire les informations personnelles en toute sécurité conformément aux politiques et lois applicables ; et/ou**
- ✓ **Signaler rapidement au service juridique toute infraction effective ou soupçonnée aux politiques de Getronics, toute violation de données ou tout autre risque pour les informations personnelles.**

Les Politiques de confidentialité de Getronics établissent une base uniforme au niveau mondial pour la collecte, le traitement et les pratiques d'utilisation des informations de Getronics. En outre, Getronics s'engage à respecter les lois applicables en matière de protection de la vie privée dans les pays où elle est présente, y compris les lois concernant le transfert international de certaines informations personnelles.

Consultez le service juridique si vous avez des questions, notamment sur la manière de vous conformer aux Politiques de confidentialité ou aux règles relatives au transfert d'informations personnelles hors du pays dans lequel elles ont été recueillies.

Communications externes

Si l'on vous contacte et que l'on vous demande de parler des activités de Getronics avec des membres de la presse, des investisseurs ou des analystes de marché, ne fournissez aucune information. Informez poliment la personne vous contactant que vous n'êtes pas autorisé à parler du sujet et renvoyez-la au service juridique ou à votre supérieur hiérarchique.

De même, lorsque vous utilisez des médias sociaux personnels, il doit être clair dans votre esprit que vous ne parlez pas au nom de Getronics. Vous ne devez jamais :

- **Divulguer les informations confidentielles de Getronics, comme décrit dans la section Informations confidentielles ci-dessus,**
- **Utiliser les logos ou les marques de Getronics ou de tiers sans l'autorisation écrite du service juridique.**

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle de Getronics est un actif inestimable qui doit toujours être protégé. La propriété intellectuelle comprend les marques commerciales, les marques, les designs d'emballage, les logos, les droits d'auteur, les inventions, les brevets et les secrets commerciaux de Getronics. Vous ne devez jamais permettre à un tiers d'utiliser les marques ou une autre propriété intellectuelle de Getronics sans une autorisation appropriée et un accord de licence approuvé par le département juridique. En outre, les marques de Getronics ne doivent jamais être utilisées d'une manière dégradante, diffamatoire ou autrement offensante.

La propriété intellectuelle de Getronics comprend également les produits du travail des collaborateurs de Getronics. En tant que collaborateur de Getronics, tout travail que vous

créez, en tout ou en partie, dans le cadre de vos fonctions, et/ou en utilisant le temps, les ressources ou les informations de Getronics, appartient à celle-ci. Par exemple, les inventions, idées, découvertes, améliorations, graphismes, processus, designs et logiciels, ou tout autre matériel, que vous contribueriez à créer ou dont vous seriez l'auteur dans le cadre de votre travail pour Getronics appartiennent à Getronics. **Vous devez divulguer sans délai toute invention liée à Getronics, afin qu'elle puisse recevoir la même protection que le reste de la propriété intellectuelle de Getronics.**

UN COLLABORATEUR A TRAVAILLÉ SUR UN NOUVEAU LOGICIEL PENDANT SON TEMPS DE TRAVAIL EN UTILISANT DES INFORMATIONS EXCLUSIVES DE GETRONICS. IL A DIT À UN COLLÈGUE QU'IL ALLAIT MAINTENANT ESSAYER DE COMMERCIALISER LE LOGICIEL LUI-MÊME, EN DEHORS DE SON TEMPS DE TRAVAIL. PEUT-IL LE FAIRE ?

NON. LE LOGICIEL EST BASÉ SUR DES INFORMATIONS EXCLUSIVES DE GETRONICS ET A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PENDANT LE TEMPS DE TRAVAIL DU COLLABORATEUR. LE LOGICIEL APPARTIENT À GETRONICS ET CELA DOIT ÊTRE SIGNALÉ.

Enquêtes sur les fautes professionnelles

Toutes les informations relatives à des infractions soupçonnées au présent Code ou à la loi seront prises au sérieux, et feront l'objet d'une enquête dans les meilleurs délais. Le ou les enquêteurs devront :

- **Agir en conformité avec les lois et les politiques locales, ce qui implique, si la législation ou les politiques locales l'exigent, d'informer et d'impliquer automatiquement les représentants du comité d'entreprise local;**
- **Agir de manière objective en déterminant les faits en posant des questions ou en menant des entretiens ou en examinant des documents ;**
- **Vous contacter ou contacter les autres collaborateurs de Getronics susceptibles d'avoir connaissance du ou des incidents ou violations présumés ; et/ou**
- **Recommander des actions correctives et/ou des mesures disciplinaires, le cas échéant.**

Conformément à la loi applicable, Getronics s'efforce de :

- **Protéger la confidentialité des personnes concernées, dans la mesure du possible ;**
- **Informé le collaborateur de Getronics des accusations portées contre lui à un moment où cette divulgation ne compromettra pas l'enquête ; et**
- **Lorsque cela sera possible, permettre aux collaborateurs de Getronics de revoir et de corriger les informations rapportées.**

Si on le leur demande, tous les collaborateurs de Getronics doivent coopérer pleinement avec une enquête.

Mesures disciplinaires

Si vous contrevenez à ce Code, Getronics prendra les mesures appropriées. Getronics attend de vous, et c'est une condition de votre emploi, que vous suiviez ce Code et que vous vous conformiez à toutes les politiques de Getronics et à la loi lorsque vous travaillez pour le compte de Getronics. Toute infraction à ce Code, à une politique de Getronics ou à la loi peut entraîner :

- **Des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, en fonction de la nature et de la gravité de cette infraction au Code ; et**
- **En cas d'infraction à la loi, des sanctions civiles et/ou pénales peuvent être imposées par un organisme public ou par un tribunal.**

Le Code de Getronics n'est pas un contrat

Le Code n'est pas un contrat. Il ne confère pas de droits spécifiques en matière d'emploi et ne garantit pas l'emploi pendant une période déterminée.

Lois et politiques locales

Les termes du présent Code sont destinés à servir de guide général et n'ont pas pour but de remplacer ou d'annuler les termes des lois locales et/ou des politiques locales. En cas de conflit entre les termes du Code et les termes de toute loi locale et/ou politique locale, les termes de cette loi locale et/ou politique locale prévaudront toujours.

Émission et modification du présent Code

Le Code est revu périodiquement par le département juridique afin de déterminer si des révisions peuvent être nécessaires en raison de changements dans la loi ou les règlements, ou de changements dans les activités de Getronics ou dans son environnement commercial. Le conseil de direction de Getronics doit approuver toute modification du présent Code.

Administration du présent Code

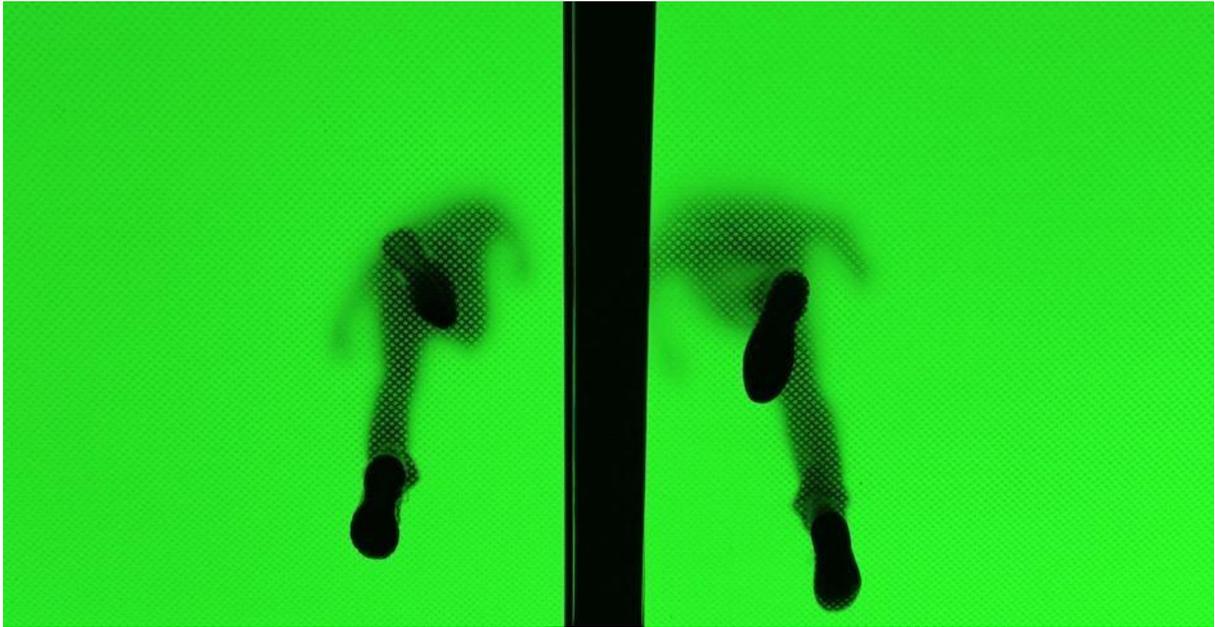
Vous pouvez contacter le service juridique à tout moment pour toute question.

Confirmation

Le Code est toujours disponible et accessible sur le site internet interne et externe de Getronics. Getronics peut proposer une formation en ligne annuelle sur le Code à certains de ses collaborateurs. Getronics peut procéder à une certification annuelle qui inclura (liste non exhaustive) chaque collègue confirmant qu'il a lu le Code, qu'il se conformera au Code, qu'il a divulgué tout conflit d'intérêt potentiel ou toute autre exception possible à la conformité avec le Code. Tous les collaborateurs de Getronics qui suivent une formation en ligne sur le Code, y compris le conseil de direction de Getronics, sont tenus de confirmer qu'ils ont lu et compris ce Code. Ils doivent également certifier qu'ils se conforment au présent Code et divulguer tout conflit d'intérêts potentiel ou toute autre exception possible à l'observation du Code. Le fait de ne pas conclure le processus de certification constitue une infraction au Code et peut vous exposer à une action disciplinaire et/ou avoir un impact sur vos évaluations de performance à la discrétion de Getronics, si la loi le permet. En aucun cas le fait de ne pas lire ce Code, de ne pas signer une confirmation ou de ne pas certifier en ligne, ne vous dispense de votre obligation de vous conformer au Code.

Divulguation des dérogations

Toute dérogation à ce Code requiert l'approbation écrite préalable du directeur juridique du groupe Getronics ou, dans certaines circonstances, du conseil de direction de Getronics ou d'un de ses comités. Si la loi applicable l'exige, les dérogations seront divulguées sans délai comme la loi applicable l'exige.



À PROPOS DE GETRONICS

Getronics est un prestataire mondial de services, avec une histoire de plus de 130 ans, dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Notre vision est de devenir le partenaire privilégié de la transformation des entreprises grâce à la technologie et à des personnes exceptionnelles, en mettant l'accent sur des clients heureux grâce à des collaborateurs heureux. Avec près de 4 000 collaborateurs dans 22 pays en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, le portefeuille de transformation de Getronics apporte une forte capacité et une expertise sur l'espace de travail géré, les applications, les solutions logicielles spécifiques à un secteur économique, la gestion multi-cloud, les communications unifiées et les services de sécurité, pour fournir un portefeuille proactif de bout en bout afin de donner à l'utilisateur numérique - entreprise ou consommateur, des secteurs public et privé - les moyens d'être performant. Getronics est le membre leader de la Global Workspace Alliance, un modèle unique qui fournit aux clients des services informatiques cohérents dans 185 pays, avec un seul point de contact et une seule entité de facturation. La GWA gère 10 millions d'espaces de travail dans le monde

